

Dans une lettre de mission en date du 26 septembre 2017, le Premier ministre présente aux ministres le programme Action publique 2022. Celui-ci prévoit d' « *accompagner rapidement la baisse des dépenses publiques avec un engagement ferme : réduire de trois points la part de la dépense publique dans le PIB d'ici 2022* ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, E. Philippe demande à chaque ministre de proposer des « *réformes structurelles* » qui viendront nourrir le futur rapport du Comité Action publique 2022. Dans ce cadre, chaque ministre est invité à envisager des évolutions concernant les différentes politiques publiques. Trois hypothèses sont privilégiées : « *transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques* » ; « *transferts au secteur privé* » ; « *abandons de missions* ».

Le gouvernement confirme ainsi qu'il entend bien poursuivre et amplifier les politiques d'austérité mises en œuvre sous les précédentes mandatures. Au service des intérêts du capital, il fait de la réduction des dépenses publiques le centre de sa politique, au détriment des intérêts des usagers et des agents de la Fonction publique.

Dans ce cadre, le Grand forum de l'Action publique initié par le ministre Darmanin apparaît comme un simulacre de consultation visant à justifier a posteriori des choix déjà arrêtés.

La CGT dénonce avec énergie le projet gouvernemental et la méthode employée. Elle réaffirme que les politiques d'austérité sont partout en échec, tant sur le plan du développement économique que du point de vue de la cohésion sociale.

Elle se prononce pour des réformes ambitieuses fondées sur le partage des richesses, l'investissement dans le service public, dans l'emploi et les salaires, soit l'exact inverse des choix gouvernementaux.

La CGT Fonction publique appelle les personnels à se mobiliser massivement le 10 octobre dans le cadre de la journée unitaire d'action, de grève et de manifestations dans la Fonction publique.

Montreuil, le 3 octobre 2017

Public: [Fonction publique](#)

- [A](#)
- [A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
